Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602459-20260321-DE21032604-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de Silfiac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DU MORBIHAN
Le : 23/03/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 21 Mars à 14:00, le Conseil Municipal de la Commune de Silfiac s'est réuni à la MAIRIE DE SILFIAC, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONSTANT Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/03/2026.

Présents : Mme DENAUX Josiane, Conseiller, Mmes : BASCOU Pascale, GUILLEMOT Claire, LE LAMER Isabelle, MCCATER Caely, PERRET Camille, MM : COCHEREL Christophe, CONSTANT Olivier, COTTON Claude, DAVID François, JAKOB-BAMBERG Rupert

A été nommée secrétaire : Mme PERRET Camille

– Élection des adjoints au maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant :

- que dans toutes les communes, les adjoints sont désormais élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;
- que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;
- qu'une liste doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés pour être élue lors des deux premiers tours de scrutin
- que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin où la majorité relative suffit et que, en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;
- le dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602459-20260321-DE21032604-DE

Ont obtenu :

- Liste de Mme Isabelle LE LAMER : 11 (onze) voix

- la majorité absolue obtenue par la liste de Mme LE LAMER Isabelle ;
- la composition de la liste de Mme LE LAMER Isabelle ;

Proclame

- Mme LE LAMER Isabelle 1ère adjointe
- M. COCHEREL Christophe 2ème adjoint
- Mme PERRET Camille 3ème adjointe

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/03/2026
Le Maire
Olivier CONSTANT

